

## POUR AFFICHER S.V.P.

Montréal, le 30 septembre 2022

À TOUS ET TOUTES LES EMPLOYÉ(E)S RÉGULIER(ÈRE)S  
ET À TEMPS PARTIEL

### AVIS DE CONVOCATION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqué(e)s à une assemblée générale qui se tiendra :

**Du 1<sup>er</sup> au 23 novembre 2022 – voir calendrier ci-joint**

#### ORDRE DU JOUR - - AG-2022-03

- 0.0 Ouverture de l'assemblée générale (VOTE) (1)
- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé (VOTE) (1)
- 2.0 Accueil et mot de la présidente
- 3.0 Bilan et rapport du/de la délégué(e) régional(e)
- 4.0 SAQ.com
  - 4.1 Entente de déplacement des employé(e)s SAQ.com (VOTE) (1)
- 5.0 Élection du/de la délégué(e) régional(e) (VOTE) (1 et 2)
- 6.0 Négociations 2023 :
  - 6.1 Adoption du cahier de négociation (VOTE) (1)
- 7.0 Statuts et règlements
  - 7.1 Amendements :
    - 7.1.1 Art. 6.02 (VOTE) (1)
    - 7.1.2 Art. 7.03 et 8.03 (VOTE) (1)
    - 7.1.3 Art. 9.04 (VOTE) (1)
- 8.0 Varia
- 9.0 Fermeture de l'assemblée générale (VOTE) (1)

Nous vous remercions à l'avance de votre participation et nous vous présentons nos salutations les meilleures.



Amélie Valois-Desjardins  
Secrétaire générale

**AFIN D'EN FACILITER LE DÉROULEMENT, NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS DISPONIBLES SUR NOS PLATEFORMES NUMÉRIQUES AVANT L'ASSEMBLÉE.**

**Un vote sera tenu sur les points 0.0, 1.0, 4.1, 5.0, 6.1, 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 9.0**

- (1) *Pour participer à l'assemblée et avoir droit de vote, vous devez être membre du syndicat et avoir signé votre formulaire d'adhésion. Si vous n'êtes pas encore membre, veuillez noter que des formulaires d'adhésion seront disponibles sur place ou vous pouvez remplir votre demande d'adhésion en ligne au [semb-saq.net](http://semb-saq.net).*
- (2) *Des élections au poste de délégué(e) régional(e) auront lieu. Pour la procédure d'élection, voir l'article 6.01 des Statuts et Règlements du SEMB SAQ disponible sur le site Internet du syndicat : [semb-saq.net](http://semb-saq.net).*

**VEUILLEZ NOTER QUE LES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR ASSISTER À CES RÉUNIONS NE SERONT PAS REMBOURSÉS PAR LE SYNDICAT**